

# De l'ombre à la lumière. Les archives françaises de retour de Moscou (1940-2002)

---

*Sophie Cœuré and Frédéric Monier*

Sollicités en 1994 par Gérard Naud, alors directeur du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, pour apporter une contribution historique à la première analyse d'un fonds public français rapatrié de Moscou, celui de la Sûreté nationale, nous avons alors été confrontés à cette masse documentaire exceptionnelle, inattendue, et qui nous paraissait riche de perspectives nouvelles pour l'histoire contemporaine. Mais ces premiers travaux pointaient également des zones d'ombres et des interrogations persistantes portant à la fois sur l'histoire de ces archives et sur la situation des fonds français. Huit ans plus tard, quel bilan d'étape proposer au sujet de ces fonds au destin étonnant, « deux fois pillés et deux fois sauvés » comme l'écrit l'historienne américaine Patricia Kennedy Grimsted, « back from nowhere » selon l'archiviste belge Michel Vermote ?

3Leur retour articule en réalité trois types d'enjeux : tout d'abord des enjeux politiques, qui posent des questions de souveraineté et de sentiment national (d'où la difficulté à mettre en œuvre des instruments juridiques internationaux) et qui interrogent également l'histoire politique des archives : pourquoi piller puis conserver, enfin restituer, des archives étrangères ? Par quel processus cessent-elles d'être, du fait de leur histoire ou de leur contenu, des objets sensibles pour rentrer dans le lot des documents offerts au labueur historien ? Il faut suivre ce questionnement des années 1940 à nos jours en passant par la guerre froide, au travers de contextes historiques, d'espaces et de systèmes juridiques très divers : Allemagne nazie et son hinterland, URSS et démocraties populaires, puis Fédération de Russie, France, Europe occidentale, et même États-Unis avec les archives de Smolensk. Le deuxième ensemble d'enjeux est professionnel, et concerne le travail archivistique sur ces fonds, tant à l'époque de leur histoire secrète qu'à partir du moment où, au niveau international, a pu être mené un travail considérable d'identification puis d'inventaire. Cette histoire s'insère à son tour dans le contexte beaucoup plus large des contentieux archivistiques nés des guerres, des colonisations et décolonisations et des successions d'États. Enfin, nous nous attacherons à présenter les nouveaux travaux et les nouveaux questionnements sur le XX<sup>e</sup> siècle que rend possible le retour de ces fonds, à condition bien sûr qu'ils soient ouverts à la recherche.

4Si nous pouvons apporter quelques réponses inédites à ces questions, c'est grâce au travail commun réalisé entre archivistes et historiens : il faut rendre hommage à l'œuvre considérable accomplie par P. K. Grimsted, de l'Université d'Harvard avec les archivistes russes ; nous remercions particulièrement pour leur aide, en ce qui concerne la part française de cette enquête, Alain Paul et Pierre Carouges du Centre des archives contemporaines de Fontainebleau.

## DES ARCHIVES AU SECRET

5 Comme le souligne Claire Sibille dans son travail sur les transferts d'archives du 2<sup>e</sup> bureau<sup>1</sup>, le périple chaotique des archives françaises de 1940 aux années 1950-60 suit une chronologie très complexe, qui s'insère dans l'histoire européenne des pillages nazis puis des confiscations soviétiques d'archives.

6 Tout laisse à penser que la majorité des papiers français, des ministères comme des personnes morales, des partis ou des associations, a été saisie par les Allemands dès les mois de juin-juillet 1940, selon une action concertée visant d'une part l'État français en tant que tel, visité ministère par ministère, d'autre part les « ennemis du régime nazi » : juifs, socialistes, franc-maçons, hommes politiques français comme Léon Blum ou Camille Chautemps, mais aussi émigrés russes en Europe, etc. Ce même été 1940, le gouvernement de Vichy mettait sous séquestre un certain nombre de papiers, notamment franc-maçons, et en négociait la gestion avec l'occupant : il est encore difficile de savoir s'il y eut sur ce point partage ou, plus probablement, choix préalable par les Allemands qui complétèrent les fonds saisis à Paris par le pillage de grands loges provinciales<sup>2</sup>. De plus, l'existence dans plusieurs fonds de quelques papiers postérieurs atteste la saisie ou la transmission aux autorités allemandes, et ce jusqu'en 1943. Enfin, un ensemble considérable fut saisi en une seule fois en 1943 au château de Lédénon dans le Gard, et concerne plusieurs tonnes d'archives des services spéciaux militaires français, qui étaient dissimulées après avoir été triées par les Français eux-mêmes<sup>3</sup>.

7 Ces documents, comme ceux qui avaient été pillés dans le reste de l'Europe occupée, furent transférés à Berlin où ils furent utilisés par les services secrets allemands et la propagande raciale, comme en témoignent les annotations manuscrites et les « fantômes » laissés dans les dossiers. Cette inquisition scrupuleuse a, dans certains cas, porté des fruits surprenants à première vue. On songe, exemple parmi d'autres, aux archives courantes de l'Office national des universités et écoles françaises, chargé notamment d'organiser les échanges avec les universités étrangères<sup>4</sup>. Dans ce fonds, les autorités nazies ont consulté, à des fins que l'on devine, les dossiers personnels des lecteurs d'allemand en poste dans les universités françaises avant la guerre. Plusieurs services de l'armée allemande étaient impliqués dans ces mouvements documentaires, notamment le RSHA, Office principal de sécurité du Reich, incluant la Gestapo mais surtout les célèbres « commandos Rosenberg », forces spéciales des territoires occupés commandées par Alfred Rosenberg, l'un des doctrinaires du nazisme. L'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR) était devenu dès septembre 1940 le service officiel de confiscation des biens juifs et franc-maçons dans l'Europe occupée<sup>5</sup>. En 1943, devant l'accroissement des bombardements alliés sur la capitale du Reich, les cartons furent évacués pour une part en basse Silésie (près de Ratibor, Pologne actuelle), avec notamment les archives du parti communiste soviétique pillées en Ukraine. Les Allemands réussirent d'ailleurs à en renvoyer une partie en Allemagne en 1945 : récupérés par les services secrets américains, elles allaient devenir les « archives de Smolensk », source précieuse de la soviétologie occidentale aux Archives nationales

de Washington. D'autres papiers se retrouvèrent dans la petite ville sudète de Oberliebich, actuellement Horní Libchava, en République tchèque. C'est là qu'une unité du contre-espionnage militaire de l'armée Rouge, le SMERSH, captura en mai 1945 l'essentiel des archives du 2<sup>e</sup> bureau et de la Sûreté nationale. Le transport fut supervisé directement par Lavrenti Beria alors ministre de l'Intérieur et, en juillet 1945, les documents arrivaient à Moscou. Ainsi, tant le régime nazi que le régime soviétique – ce qui est moins étonnant pour ce dernier en 1945 – s'inscrivaient dans la durée politique et policière à l'échelle européenne, au point de consacrer hommes, argents et transports ferroviaires en temps de guerre à des tonnes de documentation et d'archives.

8 Parmi ces wagons d'archives, combien exactement contenaient des papiers français ? Il est bien difficile de répondre à cette question, tant il s'agit de récupérations insérées dans un mouvement énorme de biens culturels (œuvres d'arts, instruments de musique, partitions, bibliothèques entières – plus de 11 millions d'ouvrages allemands –, bouteilles de vin...) pillés au fil des mouvements de l'armée Rouge en Allemagne et dans toute l'Europe orientale. P. K. Grimsted a aussi montré qu'en ce qui concerne les archives, il ne s'agissait pas seulement de récupérations aléatoires, mais bien d'une opération de collecte systématique des « matériaux ayant une signification scientifico-historique et opérationnelle pour notre pays », initiée par Beria dès février-mars 1945, et tournée vers l'identification des criminels nazis, collaborateurs soviétiques et éléments anti-soviétiques (émigrés, nationalistes bourgeois, etc.). Des commandos spéciaux du NKVD furent envoyés partout en Allemagne et Europe centrale et orientale, on créa des « commissions des trophées » qui durent trier notamment les archives allemandes évacuées dans les mines de sel saxonnes<sup>6</sup>.

9 Ces documents furent pour l'essentiel dirigés vers les Archives spéciales centrales d'État<sup>7</sup>, centre secret dont la création avait été décidée par le NKVD, le 21 août 1945. Ouvert en 1946 au nord de Moscou, placé sous l'autorité du Conseil des commissaires du peuple (Sovnarkom) de l'URSS, il accueillit également à cette époque, outre les fonds européens pillés par les nazis dont les plus anciens dataient du XV<sup>e</sup> siècle, de vastes séries d'archives allemandes de la République de Weimar et du III<sup>e</sup> Reich ainsi que des documents des camps de concentration, soit au total plus de 1,5 million de documents<sup>8</sup>. Mais il faut souligner que nombre d'entre eux ont été, on le sait d'après des annotations sur les inventaires, dispersés au fil des ans dans d'autres centres d'archives ou récupérés par des organes directeurs soviétiques, et n'ont pas tous été localisés. Ainsi, les dossiers personnels concernant Georgi Dimitrov et Mátýàs Ràkosi, tous deux devenus après guerre des dirigeants communistes importants, mais aussi plus énigmatiquement Henri Barbusse, décédé en 1935, ont été extraits sans retour dans les années 1950 du fonds de la Ligue des droits de l'homme<sup>9</sup>. Des papiers furent envoyés au Comité central du PCUS et au Conseil des ministres de l'URSS (pas moins de 266287 documents au total entre 1955 et 1958<sup>10</sup>). D'autres, issus des archives françaises, allèrent au NKVD, aux archives du PC (Institut du marxisme-léninisme) pour les dossiers de police sur les militants communistes français ou les kominterniens<sup>11</sup> à Paris, aux Archives d'État où ils furent apparemment classés à tort dans les

« archives de Prague », constituées par l'émigration russe dans l'entre-deux-guerres, déposées à Prague et offertes par le gouvernement tchécoslovaque en signe d'amitié pour Moscou en 1946, peut-être au RGALI (archives littéraires, pour les papiers de certains émigrés russes) ou aux Affaires étrangères.

10 Il reste que l'énorme majorité des fonds fut mise en cartons d'archives des années 1940 à 1960 aux « Archives spéciales », au prix d'un travail considérable d'identification et de classement. Ce traitement archivistique ne fut pas dicté par des objectifs scientifiques, mais politiques, reflétant les préoccupations du pouvoir soviétique. Citons un « protocole de conservation » daté d'août 1945 et retrouvé par Patricia Grimsted : « L'utilisation doit avoir exclusivement un caractère limité et spécifique pour les buts opérationnels du NKVD, de la Défense et des Affaires étrangères. Aucune recherche savante ne pourra être menée sur la base de ces archives et, pour s'en assurer, aucun accès ne sera autorisé aux membres des institutions savantes... Il n'y a pas besoin de faire des inventaires complets ni de classer les documents<sup>12</sup>. »

11 Jamais classés pour la recherche (d'où l'absence de salle de lecture aux « archives spéciales »), ces documents furent inventoriés sans souci des services producteurs, généralement par langue, d'où la confusion fréquente entre papiers belges et français, ou par thème : franc-maçonnerie, etc. Quand la provenance du fonds était trop difficile à déterminer, les archivistes soviétiques créèrent des « collections » thématiques rassemblant des papiers de diverses origines (mouvements féministes, organisations religieuses, maçonniques, entreprises, etc.). Les inventaires furent rédigés dossier par dossier, en donnant priorité à une indexation alphabétique permettant des recherches nominatives rapides, sans chercher à créer de sous-séries méthodiques ni à tenir compte des services producteurs. Ils sont assez sommaires et témoignent de la distance culturelle et idéologique des archivistes soviétiques avec la France de l'entre-deux-guerres. On songe, exemples parmi d'autres, à la confusion entre commissariats spéciaux et commissariats de police, ou à l'analyse des rapports de police datés des années 1930 sur les activités du parti agraire et paysan français créé en 1928. Ces documents sont présentés comme un « rapport du préfet du département de la police au sujet des activités du parti agraire paysan qui exprimait les intérêts des couches de la paysannerie riche et koulak »<sup>13</sup> ... Entre 1962 et 1973 fut mené à bien un inventaire en 3 tomes, destiné au strict usage interne.

### DES RETOURS SENSIBLES

12 Après la révélation par la presse russe puis par P. Grimsted de la présence d'archives étrangères, spécialement françaises, à Moscou en 1990 et 1991, un processus de restitution s'engagea, dont l'histoire se révèle à son tour assez complexe à retracer. La coopération diplomatique, mais aussi archivistique, juridique et culturelle, dans laquelle il faut souligner le rôle des instances internationales que sont la Table ronde des archives (CITRA) et l'ICA, Conseil international des archives, fut freinée par les enjeux politiques intérieurs à la Russie.

<sup>13</sup>Ces archives spéciales avaient fait l'objet, en plus de cinquante années, d'une véritable construction politique et mémorielle fondée sur l'histoire originelle d'un « sauvetage » d'archives par l'armée soviétique, archives incluses dans l'ensemble culturel des « trophées », à la fois témoignage de l'action positive de l'URSS dans l'immédiat après-guerre et sorte de compensation aux souffrances subies pendant la guerre. Les étapes de la guerre froide et de la détente vinrent compléter l'édifice : les documents servirent de monnaie d'échange symbolique tant avec les démocraties populaires qu'avec l'Occident capitaliste. Des archives furent ainsi remises dans les années 1950 et 1960 à la Yougoslavie, à la Hongrie, à la RDA (notamment des dossiers de la police française sur les communistes allemands) et à la Chine (dossiers du PC chinois confiés au Komintern, dont la partie non rendue fait encore l'objet d'un contentieux archivistique russo-chinois). Cent quatre-vingt-treize cartons auraient été remis en 1966 au général de Gaulle par l'ambassadeur soviétique à Paris<sup>14</sup>. À l'inverse, alors que Washington comme Londres avaient renvoyé à Moscou en 1945 de très nombreux documents, ouvrages et œuvres d'art russes pillés par les nazis et trouvés en Allemagne, les Américains se sont toujours refusés à rendre les « archives de Smolensk », et l'Union soviétique a gardé par-devers elle, contrairement aux États-Unis qui l'envoyaient en RFA, la documentation issue des camps de concentration et de la répression nazie amassée dans le cadre des procédures de justice d'après guerre.

<sup>14</sup>Si, après 1991-1992, l'ouverture d'une salle de lecture aux ex-Archives spéciales devenues « Centre de conservation des collections historico-documentaires » et les débuts de coopération internationale permirent de faire progresser l'information sur ces fonds, ces symboles de la puissance soviétique perdue furent surtout largement instrumentalisés par les résurgences nationalistes. Les officiels russes refusèrent tant de reconnaître le pillage d'archives en temps de guerre (condamné par plusieurs conventions internationales et par l'Unesco) que le fait que ces documents « sauvés » en 1945 provenaient pour la plupart de personnes ou d'institutions elles aussi victimes du nazisme. Tout cela se compliqua d'enjeux financiers et personnels, liés à la multiplication des interlocuteurs dans une administration culturelle en pleine reconstruction. Ainsi, l'accord « Dumas-Kozyrev » conclu entre France et Fédération de Russie en novembre 1992 fut remis en cause par un embargo de la douma en 1994, bloquant par rétorsion la coopération archivistique franco-russe. En 1996, la Russie accepta que le retour des biens culturels – dont les archives – devienne une condition à son admission au Conseil de l'Europe, mais la loi de mai 1997 nationalisa les biens culturels arrivés aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Cette loi fut amendée par Vladimir Poutine en 2000, au prix précisément d'une distinction, d'une part, entre les héritiers des puissances de l'Axe, et, d'autre part, les nations victimes du nazisme qui pouvaient seules réclamer le retour de leurs biens.

<sup>15</sup>Le lien entre les personnes – y compris dans la dimension très matérielle des dépouilles corporelles ou documentaires des disparus –, leur culture et leur nationalité prend en Russie une dimension très spécifique, s'inscrivant dans une durée pluriséculaire qui demande pour la comprendre d'allier l'histoire à l'ethnologie<sup>15</sup>. C'est ainsi que l'achat systématique de l'héritage

des émigrés russes, artistes ou écrivains, par l'ambassade soviétique dans les années 1950 à 1980 ne peut s'expliquer uniquement par le souci de compléter un fichage policier. Dans le contexte de surenchère nationaliste des années 1990, on comprend mieux que les archives et les bibliothèques émigrées aient été alors exclues des procédures de restitutions. Ainsi, alors que les quelques survivants parmi les 130 000 ouvrages de la « Bibliothèque Tourgueniev », pilier de la vie intellectuelle russe parisienne, créée avec l'appui de l'écrivain en 1875 et pillée en 1940, sont en cours de restitution en 2002 grâce à l'étonnante enquête menée par Patricia Grimsted et à l'action de l'actuelle Bibliothèque Tourgueniev de Paris, le gouvernement russe n'envisage pas de se dessaisir de la bibliothèque ukrainienne « Petlioura », gérée par l'émigration russe dans l'entre-deux-guerres, et qui reste aux Archives spéciales. De même, ont été considérés comme faisant partie du patrimoine culturel russe les fonds considérables des « Archives de Prague » déposées aux Archives d'État russe (GARF), et des papiers produits à Paris par des publicistes aussi hostiles au régime soviétique que Vladimir Bourtsev ou que le directeur de la filiale parisienne de l'Institut international d'histoire sociale à Amsterdam, Boris Nicolaevsky (versés au GARF<sup>16</sup>). C'est sans doute dans la même logique « nationale » que les archives de nombreuses associations, journaux ou maisons d'éditions juives à Paris, des émigrés allemands et autrichiens en France dans les années 1930, ou de l'association « Allemagne nouvelle » (1926-1939), sont demeurées à Moscou. Enfin, l'accord de restitution franco-russe de 1992 incluait dans ses clauses, non seulement le paiement de 1,5 million de francs permettant à la Russie de conserver des copies microfilmées des documents, mais aussi l'envoi en Russie d'archives produites en France par le gouvernement tsariste (par exemple les livres de bord des navires russes mouillés en Tunisie dans les années 1920 ou les archives de la mission militaire russe à Paris pendant la Première Guerre mondiale)<sup>17</sup>. Ainsi, si l'on rappelle que certaines « collections » constituées thématiquement par les archivistes soviétiques contiennent des documents français non identifiés, les fonds restitués sont bien des fonds « français » au sens défini par les autorités russes pour l'accord diplomatique, et non l'ensemble des archives pillées à Paris.

### Une restitution par étapes, entre publicité et réserve

<sup>16</sup>Cela étant, la chronologie du retour des fonds français s'établit donc en deux temps : 1993-1994 (archives militaires, ministère de l'Intérieur, quelques fonds privés dont les archives de Jules Moch ou de Marc Bloch, remises aux familles) et 2000-2002 (suite des fonds publics et majorité des fonds privés). Il semblerait que le retour des 7 km linéaires de fonds français conservés aux anciennes « Archives spéciales », symboliquement fermées en 1999 et intégrées aux Archives militaires d'État, fût quasi complet.

<sup>17</sup>Autant les premiers retours s'étaient accompagnés d'une certaine publicité<sup>18</sup> autant la deuxième vague se fit plus discrète, et aucune liste générale des fonds français conservés en Russie et concernés par l'accord diplomatique (271 d'après nos sources), pas plus que des restitutions ne fut publiée. Plusieurs raisons expliquent cette discrétion : raisons historiques tout d'abord : il est clair que, pour la France, le retour d'archives saisies en pleine débâcle n'a pas

cristallisé les mêmes passions nationales qu'en Russie. Des pressions publiques et privées s'étaient sans doute exercées entre 1945 et 1990 pour obtenir la restitution de papiers sensibles tant pour l'histoire intérieure que pour les familles concernées, et dont le séjour à Moscou était, au moins à partir de 1966, connu de quelques-uns, mais sans affleurer au niveau de l'opinion publique ; il s'agit là d'un éclairage sur le rapport au secret de l'administration et des gouvernements français, dont l'histoire reste à faire. S'y ajoutent d'évidentes raisons diplomatiques, liées à la difficulté des négociations, ainsi que des raisons juridiques puisque nombre des papiers concernés étaient privés. Cependant, une liste partielle de ces fonds fut divulguée lors de la recherche par le quai d'Orsay des ayants droit, et la publicité partielle faite autour d'archives certes très particulières n'a donné lieu, contrairement à ce que l'on aurait pu redouter, à aucune dérive, rumeur ou fantasme<sup>19</sup>. Enfin, le dernier facteur est d'ordre archivistique : le reclassement et le reconditionnement de ces fonds ont dû être menés, en ce qui concerne les fonds publics, en parallèle avec le début des consultations. Le travail des archivistes en a été compliqué, mais la coopération, bien souvent informelle, entre archivistes et historiens a aussi permis aux uns et aux autres de faire progresser un travail dont la portée collective est évidente aujourd'hui.

<sup>18</sup>Ainsi, ni l'esprit ni la lettre de la loi de 1979 ne nous semblent plaider dans le sens d'une réserve maintenue. La publication d'une liste des fonds français restitués en provenance des archives spéciales (liste intégrale publiée en russe en 2002) mais aussi des personnes ou institutions auxquelles ils ont été remis ainsi que des archives d'origines russes remises à Moscou dans le cadre de l'accord de restitution serait éminemment utile à la communauté scientifique et à l'ensemble des citoyens intéressés.

### DIFFICULTÉS ARCHIVISTIQUES ET USAGES HISTORIENS

<sup>19</sup>C'est dans l'attente de cette publication complète que nous présentons ici un aperçu des archives retrouvées en distinguant, faute de classement plus opportun, entre archives publiques et archives privées. Les documents de retour après un périple de plusieurs milliers de kilomètres sont en effet redevenus des archives comme les autres, tombant ou non sous la juridiction de la loi de 1979, et soumis à l'inégale application de celle-ci : il semble ainsi que le régime dérogatoire appliqué *de facto* aux archives de la préfecture de police de Paris ait été étendu, tout aussi arbitrairement, au fond de la PP (fonds 95) rapatrié de Moscou<sup>20</sup>.

#### Fonds publics

<sup>20</sup>Soulignons tout d'abord que selon les décrets d'application de la loi sur les archives, datés de décembre 1979, ces fonds publics sont soumis soit au régime commun du délai des 30 ans, soit, pour la plupart, au délai de réserve de 60 ans. Ils seront ouverts aux chercheurs dans leur totalité en 2003, y compris, par un effet assez paradoxal du décret, les fichiers et les dossiers nominatifs du 2<sup>e</sup> Bureau ou de la Sûreté.



<sup>21</sup>Les grandes masses archivistiques sont en effet celles du ministère de la Guerre et du ministère de l'Intérieur. Les archives du ministère de la Guerre comportent au total 50 453 dossiers, soit plus de 16 800 cartons (format russe), ainsi que des fichiers. Pour suivre les indications de C. Sibille, sur les 40 000 dossiers rapatriés en 1994, environ 19 000 proviennent du 2<sup>e</sup> bureau et 21 000 « d'organismes tels que le conseil supérieur de la Guerre et le conseil supérieur de la défense nationale, l'état-major de l'armée, les directions du ministère de la Guerre, les états-majors de régions militaires ou l'armée française du Rhin<sup>21</sup> ». Mettant en œuvre des moyens assez importants, le SHAT a pris le parti de réintégrer ces fonds dans des séries déjà existantes. Ce travail a abouti à la publication d'instruments de recherche en 1997<sup>22</sup>. Cependant, ce traitement normal, ou usuel, de ces fonds exceptionnels a eu pour conséquence d'effacer les traces archivistiques de leur histoire, et a sans doute entraîné des destructions suite aux tris. Les archives restantes du ministère de la Guerre, rapatriées en 2000-2001, alors que C. Sibille n'est plus en charge de ces fonds, font l'objet d'un travail similaire depuis l'automne 2002 au SHAT et semblent s'avérer du plus haut intérêt.

### L'exemple du fonds de la Sûreté

- **23** Outre l'article publié, de concert avec G. NAUD, dans *Vingtième Siècle*, cf. Dominique DEVAUX, « Le (...) »

<sup>22</sup>Les archives de la direction de la Sûreté nationale au ministère de l'Intérieur ont fait l'objet de plusieurs travaux<sup>23</sup>, poursuivis à l'heure actuelle avec la confection d'un index thématique ainsi que celle d'un outil de grand intérêt, le répertoire numérique du fichier central de la Sûreté nationale, qui constitue un fonds unique en son genre en France. Faute de moyens suffisants alloués par la direction des Archives de France, les archivistes du CAC ont pris le parti de respecter le classement soviétique, tout en reconditionnant le fonds (cartons DIMAB au format français) et en poursuivant la traduction des inventaires détaillés réalisés en URSS après 1945. On ne peut que regretter cette insuffisance de moyens, eu égard à un fonds de 2,5 kilomètres linéaires, qui comprend plus de 600 000 dossiers individuels de police, un fichier d'environ 2 millions et demi de fiches, ainsi que plus de 1 000 cartons (format français) de documents thématiques intéressant l'entre-deux-guerres en général, et les années 1930 en particulier, avec des dates extrêmes comprises entre 1881 et 1943.

<sup>23</sup>Dans ces conditions, sans aller jusqu'à demander une réintégration de ces archives dans les séries déjà existantes au CARAN (dont la série F<sup>7</sup>), comme cela a été fait au SHAT, il est très surprenant qu'aucune équipe n'ait été détachée de la section du XX<sup>e</sup> siècle du CARAN pour entreprendre un travail scientifique d'ampleur sur des fonds documentaires d'un intérêt historique peu contestable et qui commencent à être consultés, tant par les chercheurs professionnels que par les généalogistes.

- **24** Fonds russes n<sup>os</sup> 170-1 à 170-3 pour les préfectures, cotés CAC 2000414 ; fonds russes n<sup>o</sup>96-1 à 96 (...) »



24Ce défaut de moyens est d'autant plus curieux que le CAC est le dépositaire, plus par la force des choses que par vocation d'ailleurs, d'autres fonds publics de retour de Russie. Ont ainsi été versées en 2000 et 2001 des archives destinées à intégrer des archives départementales (fonds de préfectures, archives du commissariat de police de Rouen<sup>24</sup>), alors que des imprécisions subsistent, pour s'en tenir aux archives policières provinciales, sur les papiers du commissariat de Thionville (fonds russe 91), et sur le versement au CAC, en 2001, d'archives « d'organisations policières non déterminées » (fonds russe 197, cote CAC 20010229).

### MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

25Le plus important, sur le plan qualitatif puisque les documents paraissent peu nombreux, concerne les fonds d'autres ministères : Agriculture – nous donnons la cote russe avant la française, soit : 203/20000416, PTT (205/2000417), Commerce (206/20000418 et, pour les registres 20000427), Santé (207/2000419), Travaux publics (209/2000420), Travail (213/20000421), Instruction publique (214/20000422), Finances (210/20000423 et, pour les registres, 20000428), enfin le ministère des Colonies (2/20010217). À côté de cela, on doit mentionner les organismes publics ou d'utilité publique, dépendant ou non de ministères et sous-secrétariats d'État, parmi lesquels on citera, en vrac : le sous-secrétariat d'État à l'Information (203/20000415), l'Office national des universités et écoles françaises (285/20010167), la radiodiffusion (3/200102220), l'Institut pédagogique supérieur (16/20010219), l'agence télégraphique « Radio » (39/200102220), le comité d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (42/200102221), le comité national pour l'éducation sportive (296/20010227), le comité national d'aide aux réfugiés politiques (197/20010229), le sous-secrétariat d'État au ravitaillement et aux transports maritimes (124/20010224), ou encore le comité pour l'emploi des réfugiés espagnols dans l'agriculture (94/20010222).

26Cette liste, en soi impressionnante, ne doit pas occulter le fait que d'autres fonds publics français n'ont pas pu être localisés par nos soins. Citons notamment les cas des archives de différents tribunaux militaires (fonds russes 255, 15 cartons), dont Paris (fonds russe 83), du ministère de l'Air (fonds russe 113, 63 cartons), de la gendarmerie (fonds russe 140), de la SNCF (fonds russe 202, 13 cartons), de la fédération interalliée des anciens combattants des pays de l'Entente (fonds russe 13), ou encore du consulat français de Bakou (fonds russe 299, 7 cartons), et d'autres représentations diplomatiques françaises avant 1917. Il n'est pas impossible que ces fonds aient été restitués sans avoir transité par le CAC de Fontainebleau.

### Fonds privés : personnes morales

27Par souci de commodité, et faute de classement plus convaincant, on distinguera ici les archives produites par des personnes morales de celles provenant de personnes physiques. **Pour les personnes morales, les seules archives ayant fait l'objet de publications sont celles du Grand Orient de France présentées dans cet ouvrage par Pierre Mollier, et ouvertes aux chercheurs en 2002. Il faut noter que cette publicité contraste avec les interrogations subsistant autour**

d'archives d'autres obédiences maçonniques, dont la Grande Loge de France (fonds russe 75, environ 88 cartons), ses filiales (fonds 91, une centaine de cartons), le Conseil supérieur des grades de rite écossais ancien et accepté, lié peut-être à des ateliers de perfection (fonds 90, 38 cartons), ou encore de pièces éparses provenant de diverses organisations maçonniques (fonds 133, 175, et 191 pour les loges à l'orient de Bordeaux).

28 Les fonds de la CGT (fonds 62, 114 cartons), de la CGT-U avant la réunification de 1936 (fonds 71, 3 cartons), de la CFTC (fonds 188, 1 carton), et surtout de différentes fédérations d'unions professionnelles, dont celles des PTT, de la métallurgie (fonds 59, 38 cartons), des mines (fonds 60, 12 cartons), du bâtiment (fonds 68, 4 cartons), des dockers et inscrits maritimes (fonds 69, 9 cartons), des travailleurs du spectacle, des voyageurs et représentants de commerce, etc., ont été, selon nos informations, rapatriés en France et sont en attente de répartition entre les possibles ayants droit.

29 Pour les fonds d'organisations antifascistes et antiracistes (Licra notamment), il n'est pas déraisonnable de penser que la situation doit être proche, sinon identique. Les archives des organisations confessionnelles existent, elles aussi, du côté israélite, comme on s'en doute, avec l'alliance israélite universelle (fonds russe 82), l'Institut pédagogique israélite (fonds russe 85), plusieurs sociétés sionistes (fonds russe 32), le consistoire israélite de la Gironde (fonds russe 114). D'autres confessions ont été visées par les pillages, comme en témoignent les archives de l'évêché de Strasbourg, de l'ACJF (fonds russe 48, voir également le fonds 194, « organisations catholiques françaises et internationales diverses »), et des papiers d'associations protestantes (fonds 21) et de la Fédération protestante de France (fonds 33). Enfin, signalons la Fédération française de la libre-pensée (fonds 32). Dans un autre ordre d'idées, on peut remarquer des archives de maisons d'édition, dont celles des éditions internationales (fonds 12), versées au PCF, de la maison Denoël (fonds 104), ou des éditions du Sagittaire (fonds 190). Côté culture toujours, on doit mentionner pour mémoire les archives du Cercle autour du monde, fondé par le grand banquier et mécène Albert Kahn à Boulogne-Billancourt, en cours de traitement au musée Albert-Kahn, mais aussi, sans information précise sur leur localisation actuelle, les papiers du Penclub de Paris (fonds 521), ou encore du club du Faubourg (fonds 230, 24 cartons) et de la confédération internationale des travailleurs intellectuels (fonds 153). Enfin, des archives économiques non négligeables doivent être mentionnées : Crédit foncier (fonds 148), Carburateurs Apta (fonds 283), Schneider (fonds 200, avec d'autres entreprises), etc.

30 Somme toute, on ne peut que se féliciter du fait que certaines personnes morales aient fait savoir que ces archives, réceptionnées, sont actuellement inventoriées ou en cours d'inventaire : c'est le cas de la Ligue de l'enseignement (un fonds de 57 cartons), de l'Alliance israélite universelle, de la BDIC, dépositaire des 659 cartons d'archives de la Ligue des droits de l'homme, qui doit publier prochainement un volume à ce sujet et a d'ores et déjà ouvert les fonds au public, mais aussi de l'Office universitaire de recherches socialistes (OURS), pour les 22 cartons d'archives de la SFIO. Cela dit, on comprend que des zones d'ombre subsistent, comme

il en va pour les archives, sans doute peu nombreuses, du comité exécutif du parti radical (fonds russe 124). Ces zones d'ombre s'expliquent, dans plusieurs cas, par des questions d'attribution de ces fonds aux ayants droit légaux. L'exemple le plus clair est celui des archives du Comité national du rassemblement populaire, conservées au CAC de Fontainebleau (fonds russe 136, cote CAC 20010255), dont l'inventaire vient d'être achevé sous la direction de Pierre Carouges.

### FONDS PRIVÉS : PERSONNES PHYSIQUES

<sup>31</sup>Les papiers privés de personnalités politiques et intellectuelles de la France des années 1930 sont très nombreux, et l'on ne s'étonnera pas de voir figurer une forte proportion de personnalités d'origine juive parmi elles. Citons, dans le désordre et de façon non exhaustive : René de Bourbon, Salomon Grumbach, Jean Moro Giafferi, André Maurois, Camille Chautemps, Marc Rucart, Henri Torrès, Yvon Delbos, Georges Mandel, René Strauss, Louise Weiss, Boris Souvarine, Pierre de La Rocque, Marcel Lévy, Paul Rosenberg, Julien Cain, Pierre Naquet, Charles Bernstein, le comte de Paris, Léon et Cécile Brunschvicg, Géo London, Julien Benda, la famille Rothschild.

<sup>32</sup>Plusieurs de ces papiers privés ont été confiés à des institutions ouvertes aux chercheurs, dont les papiers Jules Moch, réintégrés avec l'ensemble du fonds Moch au CARAN dans la série AP, et les papiers Léon Blum, consultés à Moscou par Ilan Greilsamer<sup>25</sup>, et déposés, depuis leur retour à Paris, à la FNSP (Centre d'histoire de l'Europe au XX<sup>e</sup> siècle). Cependant, peu nombreux sont les ayants droit de personnes privées à avoir pris l'initiative de publier, en ligne, l'inventaire de fonds : on songe aux archives de Louise Weiss à la fondation qui porte son nom ou aux 68 cartons des papiers du psychologue communiste Jean-Maurice Lahy et de son laboratoire, dont l'existence a été rendue publique par la famille.

### CONCLUSION

<sup>33</sup>Force est de constater que l'on connaît encore imparfaitement l'histoire tumultueuse de ces milliers de cartons d'archives, histoire qui s'enracine dans la guerre mondiale, la guerre froide mais aussi dans la perspective plus longue du rapport tant russe et soviétique que français entre les citoyens, l'État et les archives. Leur retour progressif annonce incontestablement le début d'une nouvelle phase de recherches sur la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du premier XX<sup>e</sup> siècle : histoire de l'État bien sûr (police, renseignement<sup>26</sup>, économie d'État du secret politique, surveillance des étrangers), histoire de la franc-maçonnerie, des juifs en France, histoire de la gauche politique, syndicale et intellectuelle, histoire économique et sociale. Ces recherches prennent également une extension européenne renouvelée, avec la franc-maçonnerie bien sûr, le judaïsme et le sionisme européens de l'entre-deux-guerres, mais aussi les fonds importants retournés à l'Institut d'histoire sociale d'Amsterdam, ou les archives de Walter Rathenau, d'Arthur Koestler, de Walter Benjamin... qui demeurent à Moscou, avec plus de 1 000 cartons de commissions militaires de contrôle interalliées en Allemagne, Autriche et Bulgarie dans les années 1920, 77 cartons des « commandos Rosenberg » (ERR), plus de 6 000 cartons de

l'entreprise l'IG Farben, une documentation énorme sur la Seconde Guerre mondiale (camps, prisons, 450 cartons sur l'organisation du travail français en Allemagne, etc.). Sortis du secret, ces documents essentiels ne demeurent « sensibles » qu'au sens où ils touchent notre sensibilité par le poids d'histoire dont ils sont chargés et la richesse des itinéraires personnels qu'ils peuvent livrer. Souhaitons qu'ils soient enfin mieux connus et consultés, et qu'ils ne soient pas, après leur double disparition en 1940-43 et 1945, perdus une troisième fois pour les historiens et les citoyens.

## NOTES

1 Claire SIBILLE, « Les archives du 2<sup>e</sup> bureau SR-SCR récupérées de Russie », in O.FORCADE, G.-H. SOUTOU (dir.), *L'Exploitation du renseignement*, Paris, Economica, 2001, p. 27-47.

2 Cf. Pierre Mollier, « Paris-Berlin-Moscou : les archives retrouvées », *L'Histoire*, n° 256, juillet-août 2001, et sa communication dans ce volume.

3 Claire SIBILLE, *art. cit.*

4 Archives de l'Office national des universités et écoles françaises, fonds russe n° 285, versement au CAC en 2001, numéro de versement français 20010167, en cours de conditionnement à l'été 2002, informations transmises par Pierre Carouges.

5 Sur ce point et sur l'odyssée des archives jusqu'à Moscou, nous utilisons l'enquête minutieuse menée par P. K. Grimsted dans les travaux cités en bibliographie de cette communication.

6 P. K. GRIMSTED in « Russia's Trophy Archives : Still Prisoners of World War II ? », Budapest, Open Society Archives, Central European University, février 2002, d'après les archives d'État de la Fédération de Russie (GARF), déclassifiées sur ce sujet.

7 Cf. la communication de Sabine Dullin dans ce volume.

8 *Inventaire des fonds d'origine étrangère et de la direction générale des prisonniers de guerre et internés du NKVD-MVD de l'URSS aux Archives d'État militaires russes*, Moscou, RGVA, 2001, introduction, p. 3.

9 Information transmise par la BDIC.

10 *Inventaire des fonds...*, *op. cit.*, introduction, p. 5.

11 Voir la communication de Serge Wolikow dans ce volume.

12 P. K. GRIMSTED, « Russia's Trophy Archives... », *op. cit.* Sur la conception soviétique des archives, cf. notamment Antonella SALOMONI, « Un savoir historique d'État : les archives soviétiques », *Annales HSS*, janvier-février 1995, p. 3-37, et Nicolas WERTH, « De la soviétologie en général et des archives russes en particulier », *Le Débat*, n° 77, novembre-décembre 1993, p. 127-144.

13 CAC, fonds 1, ancien inventaire soviétique 27, dossier 2825, cote française 2000010216, article 101 (dos. 2825).

14 Cf. P. K. GRIMSTED, « Russia's Trophy Archives. », *op. cit.*, Claire SIBILLE, *art. cit.*, qui cite le retour en 1966 d'archives de Julien Cain, André Maurois, Edmond Verney. Cf. aussi Léopold AUER, « Les contentieux archivistiques. Analyse d'une enquête internationale : une étude RAMP », Unesco, Programme général d'information et Unisist, 1998.

15 Voir l'analyse novatrice de Claudio Sergio INGERFLOM et Tamara KONDRATIEVA, « Pourquoi la Russie s'agite-t-elle autour du corps de Lénine », in Jacques JULLIARD (dir.), *La Mort du roi. Essai d'ethnographie politique comparée*, Paris, Gallimard, 1999, p. 261-292.

16 Cf. S. MIRONENKO (dir.), *Guide des fonds personnels du GARF/Putevoditel' lichnye fondy GARF (1917-2000)*, Moscou, GARF, 2000.

17 Cf. P. K. GRIMSTED, « Archives of Russia seven years after, Purveyors of Sensations or Shadows Cast to the Past ? », Cold War International History Project, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington DC, septembre 1998 et Vladimir P. TARASOV, « The Return of Archival Documents moved to the USSR as Result of World War II », in *Spoils of War – International Newsletter*, 6 février 1999, Magdeburg, p. 52-54.

18 J. ISNARD, M. TATU, « Moscou accepte de restituer 20 tonnes de documents des deuxièmes bureaux », *Le Monde*, 14 novembre 1992 ; Laurent GREILSAMER, « Paris-Moscou : secrets d'archives », *Le Monde*, 3 février 1994 ; B. COHEN, « La bataille des archives », *Libération*, 28 septembre 1994. I de Ch., « Moscou : les archives en otage », *Le Figaro*, 29 décembre 1994 ; Ph. D., « Des trésors de guerre russifiés par la loi », *Le Monde*, 7 février 1997.

19 « Avis au public. Recherches concernant les Archives françaises se trouvant à Moscou (Russie) », *Le Monde*, 27 décembre 1994.

20 Sur l'application de la loi de 1979, cf. S. CŒURÉ, V. DUCLERT, *Les Archives*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2001, chap. 2.

21 C. SIBILLE, « Les archives du 2<sup>e</sup> bureau... », *art. cit.*, p. 28.

22 *Inventaire des archives de la Guerre. Supplément de la série N (1872-1940)*, 4 tomes et index, par C. SIBILLE, avec la collaboration de F. CUINIER, C. PONNOU, A. GUÉNA, Vincennes, 1997.

23 Outre l'article publié, de concert avec G. NAUD, dans *Vingtième Siècle*, cf. Dominique DEVAUX, « Les archives de la direction de la sûreté rapatriées de Moscou », *Gazette des Archives*, n° 176, 1998.

24 Fonds russes n°s 170-1 à 170-3 pour les préfectures, cotés CAC 2000414 ; fonds russes n° 96-1 à 96-3, cote CAC 20010225 pour le commissariat spécial de Rouen.

25 Ilan GREILSAMER, *Blum*, Paris, Flammarion, 1996.

26 Voir la communication de Sébastien Laurent dans ce volume.

#### ENDNOTES

\* On trouvera en fin de volume une bibliographie et un état des ressources Internet sur les archives rapatriées de Russie, rédigée par les deux auteurs de ce texte.

#### AUTHOR(S)

**Sophie Cœuré**

Fondation EDF – Centre d'études du monde russe, soviétique et post-soviétique (EHES-  
CNRS)

**Frédéric Monier**

Maître de conférences à l'Université d'Avignon

<http://books.openedition.org/editionscnrs/1510>

### **BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES INTERNET SUR LES ARCHIVES RAPATRIÉES DE RUSSIE**

---

#### Ouvrages et articles

Léopold AUER, *Les Contentieux archivistiques. Analyse d'une enquête internationale : une étude RAMP*, Unesco, Programme général d'information et Unisist, 1998.

George BROWDER, « Captured German and Other Nations' Documents in the Osoby (Special) Archive, Moscow », *Central European History* 24-4, 1992, p. 424-45, et « Update on the Captured Documents in the Former Osobyi Archive, Moscow », *Central European History*, 26-3, 1993, p. 335-42.

S. CŒURÉ, Frédéric MONIER, Gérard NAUD, « Le retour de Russie des archives françaises. Le cas du fonds de la Sûreté », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 45, janvier-mars 1995, p. 133-138.

Dominique DEVAUX, « Les archives de la direction de la Sûreté rapatriées de Moscou », *La Gazette des Archives*, n° 176, 1998, p. 79-85.

« En point de mire, le retour des archives 'russes' », *Cibles*, trimestriel du Musée royal de l'armée, Bruxelles, juin 2002.

Patricia Kennedy GRIMSTED, « Archival Rossica/Sovietica Abroad – Provenance or Pertinence, Bibliographic and Descriptive Needs », *Cahiers du monde russe et soviétique*, n° 34, 1993, p. 431-480.

- « The Postwar fate of the Petliura Library and the Records of the Ukrainian National Republic », *Harvard Ukrainian Studies*, XXI (3/4), 1997 [2001], p. 292-361.
  - « Archives of Russia seven years after, Purveyors of Sensations or Shadows Cast to the Past ? », Cold War International History Project, Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington DC, septembre 1998.
  - *Trophies of War and Empire : The Archival Heritage of Ukraine, World War II, and the International Politics of Restitution*, préface par Charles Kecskeméti, Cambridge, Harvard University Press for the Ukrainian Research Institute, 2001.
  - « Twice Plundered or Twice Saved ? : Russia's 'Trophy' Archives and the Loot of the Reichssicherheitshauptamt », *Holocaust and Genocide Studies*, n° 15-2, 2001, p. 191-244.
  - « Russia's Trophy Archives : An Update on Restitution Issues », Presented at a seminar at the International Institute of Social History (Amsterdam), 24 septembre 2001.
  - « Russia's Trophy Archives : Still Prisoners of World War II ? », Budapest, Open Society Archives, Central European University, février 2002, sur le site de l'OSA, <http://www.osa.ceu.hu/>, rubrique publications.
  - « Twice Plundered but Still Not Home from the War : The Fate of Three Slavic Libraries Confiscated by the Nazis from Paris », *Solanus* (International Journal for Russian and East European Bibliographic, Library and Publishing Studies), n° 16, 2002, p. 39-76.
- Charles KECSKEMÉTI, « La restitution des archives déplacées pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale », in Jean-Pierre BABELON, François TERRÉ (dir.), *Les Archives au fil du temps*, Paris, Perrin-Fondation Singer-Polignac, 2002, p. 187-192.
- « Les archives volées des francs-maçons. Pillées par les nazis, récupérées par les Soviétiques », dossier sous la dir. de Bernadette ARNAUD, *Sciences et avenir*, février 2003, p. 38-59.
- Francine-Dominique LIECHTENHAN, Alija I. BARKOVETS, *Le Grand Pillage. Du butin des nazis aux trophées des Soviétiques*, Éditions Ouest-France, 1998.
- Yoram MAJOREK, « Les archives juives de France à Moscou », *Archives juives*, 32/2, 2<sup>e</sup> semestre 1999.
- Pierre MOLLIER, « Paris-Berlin-Moscou : les archives retrouvées », *L'Histoire*, n° 256, juillet-août 2001.
- Gilles MORIN, « Nouvelles sources du socialisme. État des lieux avant inventaires », Association des amis du Maitron, 2000, <http://www.maitron.org/recherche/articles3.htm>.
- Dieter OPPER, Doris LEMMERMEIER (dir.), *Cultural Treasures moved because of the War. A Cultural Legacy of the Second World war. Documentation and research on losses*, Documentation of the International Meeting in Bremen (30.11/2.12.1994), Brême, 1995.
- Claire SIBILLE, « Les archives du ministère de la Guerre récupérées de Russie », *La Gazette des Archives*, n° 176, 1998, p. 64-78.
- « Les archives du 2<sup>o</sup> bureau SR SCR récupérées de Russie », in O. FORCADE, G.-H. SOUTOU (dir.), *L'Exploitation du renseignement*, Paris, Economica, 2001, p. 27-47.



Vladimir P. TARASOV, « The Return of Archival Documents moved to the USSR as Result of World War II », in *Spoils of War – International Newsletter*, 6 février 1999, Magdebourg, p. 52-54.

Michel VERMOTE, « Back from nowhere. The restitution of Belgian looted collection », Presented at a seminar at the International Institute of Social History (Amsterdam), 24 septembre 2001.

<http://books.openedition.org/editionscnrs/1533>